



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

**N° 17/108**

**Objet : Personnel communal – tableau des effectifs**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

#### Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Rita AYDIN, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN

Isabelle CARON

Anthony VASCONCELOS

Laurent COKGUL

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

Tony FIDAN

Rose-Marie ABOUSEFIAN

Adrien DA COSTA

Marie-Christine JALLADAUD

#### Absents excusés sans pouvoir :

Isabelle BOURSIER

#### Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

#### Secrétaire de séance :

Christophe PIEGZA

Ouï le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

DÉCIDE de procéder aux ajustements de postes suivants :

**FILIÈRE ANIMATION**

GRADE	SUPPRESSION DE POSTES	CRÉATION DE POSTES
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe (temps complet)		+ 2 postes
Adjoint d'animation (temps complet)	- 3 postes	
Adjoint d'animation (temps non complet)	- 1 poste à temps non complet	+ 1 poste à 77,16%

**FILIÈRE SOCIALE**

GRADE	SUPPRESSION DE POSTES	CRÉATION DE POSTES
Agent social principal De 2 <sup>ème</sup> classe (temps complet)		+ 1 poste

**FILIÈRE TECHNIQUE**

GRADE	SUPPRESSION DE POSTES	CRÉATION DE POSTES
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (temps complet)		+ 2 postes
Adjoint Technique Territorial	- 8 postes à temps non complet	+ 1 poste à 93% (service restauration ménage) + 6 postes à 80% (service restauration ménage) + 1 poste à 11% (appariteur)

**FILIÈRE SPORTIVE**

GRADE	SUPPRESSION DE POSTES	CRÉATION DE POSTES
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	- 1 poste à temps non complet	

INDIQUE que ces modifications seront prises en compte au tableau des effectifs du personnel de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

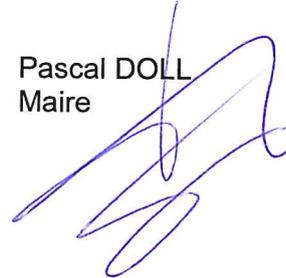
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Pour extrait certifié conforme.

Christophe PIEGZA  
Secrétaire de séance



Pascal DOLL  
Maire



Délibération certifiée exécutoire  
conformément aux dispositions des  
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

*Article R421-1 du Code de justice administrative « La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat. »*